



COMMISSIONS INTERBANCAIRES : DES ENGAGEMENTS PEU ENGAGEANTS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Autorité de la concurrence vient de publier les engagements proposés par le Groupement Cartes Bancaires sur les commissions interbancaires qui représentent aujourd'hui près d'1,5 milliards d'euros par an.

Ces engagements s'inscrivent dans le cadre de la procédure ouverte à l'encontre du Groupement Cartes bancaires à l'initiative du Conseil du Commerce de France et de la Fédération du commerce et de la distribution (FCD).

Le CdCF contestait le niveau élevé de la commission interbancaire payée par le commerçant lors de chaque transaction par carte bancaire (taux moyen : 0,47% du montant de la transaction).

Le Groupement Cartes bancaires propose de baisser ce taux à 0,32%.

Nous considérons que cette proposition est insuffisante. En effet, comme le souligne l'Autorité de la concurrence elle-même, le montant de cette commission n'est pas aujourd'hui justifié par des éléments objectifs.

De même, nous pouvons craindre que cette baisse soit compensée par la hausse d'autres commissions, telles que le TICO (taux interbancaire de cartes en opposition) dont le niveau tient compte du respect par le commerçant d'exigences de sécurité imposées par le Groupement Cartes Bancaires.

L'ensemble des engagements donne lieu à un test de marché (ouvert jusqu'au 5 mai). Le CdCF invite toutes les parties intéressées (organisations professionnelles et consommateurs) à y répondre.

Relations presse

Marie-Jo CONTI—01 40 15 03 03—06 72 50 35 14—mjconti@cdcf.com